



Intitulé de poste et classe :	Juriste adjoint de 2e/1re classe (P-1/P-2)
Avis de vacance de poste n° :	2023FE-PR.
Date limite de dépôt des candidatures :	28.06.2012
Unité administrative :	Chambres
Lieu d'affectation :	La Haye
Type et durée de l'engagement :	
N° de poste :	
Salaire annuel minimum net (taux applicable aux fonctionnaires sans charge de famille) (EURO) :	€ 43,634 / € 54,809

Durée de l'engagement

À déterminer.

Date d'entrée en fonction : à déterminer.

La sélection des candidats correspondant à ce profil de poste donnera lieu à la constitution d'une liste de réserve en vue de pourvoir des postes permanents ou temporaires. Cette liste de réserve pourra être utilisée par les autres sections des Chambres (Section préliminaire et Section des appels).

Fonctions et responsabilités

Sous la supervision générale du président de la Section de première instance ou du juge président d'une chambre de première instance, et sous la supervision directe du conseiller juridique de la Section de première instance, le titulaire du poste est chargé des tâches suivantes :

1. Apporter un appui aux chambres de première instance dans le cadre de la rédaction de mémorandums à caractère juridique, de décisions et d'ordonnances, notamment en vérifiant les références et citations ;
2. Fournir un appui aux chambres de première instance dans le cadre de la préparation et du déroulement des audiences, ainsi que de la gestion des dossiers ;
3. Apporter une assistance aux chambres de première instance dans le cadre de l'analyse de questions de fait et de droit exposées dans les écritures déposées ou présentées lors des audiences par les participants à la procédure ;
4. Participer aux réunions et discussions des chambres de première instance, et rédiger des comptes rendus et autres documents de travail ;
5. Effectuer des recherches juridiques sur des questions touchant au droit international pénal, au droit international humanitaire, au droit international public, au droit international relatif aux droits de l'homme, aux principes régissant les législations nationales et à d'autres domaines du droit, en faisant appel à diverses sources afin d'apporter un appui aux chambres de première instance dans leurs activités judiciaires ;
6. Élaborer/préparer une interprétation préliminaire de divers textes juridiques tels que des constitutions, statuts, traités, accords et résolutions, et donner des avis sur la mise en œuvre et l'interprétation des règles de procédure pénale pertinentes ;
7. Effectuer un examen préliminaire d'écritures déposées dans le cadre de procédures judiciaires, résumer de



telles écritures et des éléments de preuve du point de vue spécifique de la question posée ;
8. Accomplir toute autre tâche selon les besoins des chambres de première instance.

Qualifications Essentielles

1. Diplôme universitaire en droit ; une spécialisation en droit international pénal, en droit international public, en droit international humanitaire ou en droit international relatif aux droits de l'homme constituerait un atout. Pour le recrutement à la classe P 2 : un diplôme universitaire obtenu au terme d'au moins quatre années d'études, et deux années au moins d'expérience professionnelle pertinente (quatre années d'expérience professionnelle pertinente pour les titulaires d'un diplôme obtenu au terme de trois années d'études) dans un système judiciaire national, dans une cour ou un tribunal international, ou dans une institution universitaire spécialisée dans l'une ou l'autre des branches du droit mentionnées ci dessus.
Pour le recrutement à la classe P 1 : un diplôme universitaire obtenu au terme d'au moins quatre années d'études ; ou un diplôme obtenu au terme de trois années d'études, avec deux années d'expérience professionnelle pertinente, telle que décrite ci dessus.
2. Excellente connaissance du droit et capacité d'analyse avérée ; aptitude à effectuer des recherches approfondies et à analyser des questions de droit complexes pour lesquelles on ne dispose pas toujours de précédents.
3. Compétences rédactionnelles avérées dans au moins une des langues de travail de la Cour (anglais ou français).
4. Excellentes aptitudes en matière d'organisation et capacité de gérer de manière efficace et compétente un volume de travail important, même dans des délais serrés ; aptitude à hiérarchiser rapidement les tâches ; aptitude à travailler tant au sein d'une équipe que de façon autonome.
5. Maîtrise de l'outil informatique (Suite MS Office, y compris Word, Excel, PowerPoint et Outlook).
6. Excellentes aptitudes en matière de communication et de relations humaines ; capacité de travailler dans un environnement multiculturel et multiethnique, avec tact et dans le respect de la diversité.
7. Bonnes capacités de jugement, sens du détail, discrétion absolue, fiabilité, motivation et volonté d'acquérir de nouvelles connaissances.

CONNAISSANCES LINGUISTIQUES

La parfaite maîtrise d'une des deux langues de travail de la Cour (anglais ou français) est essentielle. Une connaissance pratique de l'autre langue est souhaitée. La connaissance d'une autre langue officielle de la Cour (arabe, chinois, espagnol ou russe) constituerait un atout.



Informations générales

- Le candidat retenu sera soumis à la procédure d'habilitation de sécurité du personnel, conformément à la politique en vigueur à la CPI. Cette procédure consiste, entre autres, à s'assurer de l'exactitude des informations fournies dans le profil personnel et à procéder à une vérification du casier judiciaire.
 - Les candidats peuvent vérifier l'état d'avancement du recrutement sur le site Web de la CPI.
 - La préférence sera donnée aux ressortissants des États parties au Statut de Rome, ou à ceux des États qui ont signé le Statut et se sont engagés dans le processus de ratification, ou encore à ceux des États qui se sont engagés dans le processus d'adhésion. Néanmoins, les candidatures de ressortissants d'États non parties pourront également être prises en considération.
 - Conformément aux dispositions du Statut de Rome, la Cour entend assurer une représentation équitable des hommes et des femmes pour tous les postes à pourvoir, une représentation des principaux systèmes juridiques du monde pour les postes de juristes, ainsi qu'une représentation géographique équitable pour les postes d'administrateurs.
 - Les candidatures féminines sont particulièrement encouragées.
 - Pour les postes d'administrateur et d'agent des services généraux, la Cour se réserve le droit de ne procéder à aucun recrutement, ou de procéder à un recrutement à une classe inférieure ou sur la base d'un profil de poste modifié.
 - La Cour pénale internationale est partie à l'accord sur la mobilité entre les organisations et souhaite accueillir, dans le cadre de détachements, des fonctionnaires d'autres organisations du régime commun des Nations Unies.
-